



N° 24-12-70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **2 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Jean SZEWCZYK - Mme Dominique CATELIN-PENAUD - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE -

Absents :

M. Lucien KLIPFEL - Mme Laura COUDRIER - Mme Fatma YORAT - M. Alexandre MORENO - Mme Déborah RUYAULT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Philippe HERCYK - M. Denis JOLY - Mme Carmela DEGLIAMÉ -

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Laura COUDRIER pouvoir à M. Michaël CAVALIERI
M. Denis JOLY pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Alexandre MORENO pouvoir à M. Sylvain HARLE
Mme Carmela DEGLIAMÉ pouvoir à M. Lucien CORINTHE
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Bouchra DERKAOUI

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	20
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	22/11/2024
Date d'affichage	22/11/2024

Objet : Tarifs des concessions du cimetière communal - année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n° 23-11-61 du 23 novembre 2023 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal pour l'année 2024.

VU le règlement du cimetière communal approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2010.

VU l'avis de la commission des finances du 28 novembre 2024,

CONSIDERANT l'adoption de l'amendement déposé par le groupe Unis Pour Groslay proposant de réévaluer les montants à hauteur de 2 % (au lieu de 1%), d'augmenter à 30 ans la durée pour le carré enfant moins de 7 ans (au lieu de 15 ans) et à 50 ans les concessions au columbarium (au lieu de 30 ans),

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

Pour : 23 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Alexandre MORENO)- M. Michaël CAVALIERI (pouvoir Mme Laura COUDRIER) - Mme Annie MUGNIER - - Mme Dominique CATELIN-PENAUD – M. Philippe GEFFROTIN - Mme Bouchra DERKAOUI (pouvoir M. Philippe HERCYK) - Mme Régine BULTEL - M. François JEFFROY - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME)

Contre : 2 voix

Mme Amalia CAPITAINE -M. Jean SZEWCZYK

Abstention : 1 voix

M. Paul MOUSSARD

Article 1 : DE REACTUALISER de 2 % les tarifs du cimetière communal, pour l'année 2025, comme suit :

- **15 ans**..... **179,50 €** au lieu de 176,00 € en 2024
- **30 ans**..... **431,45 €** au lieu de 423,00 € en 2024
- **50 ans**.....**1 036,30 €** au lieu de 1016,00 € en 2024
- **Carré enfant moins de 7 ans (durée 30 ans) Gratuit**

Pour les concessions au columbarium

- **15 ans****179,50 €** au lieu de 176,00 € en 2024
- **50 ans****431,45 €** au lieu de 423,00 € en 2024

La taxe du caveau provisoire s'élève à **9,60 €** par mois engagé.

Article 2 : La recette sera inscrite au budget communal

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application de ce nouveau barème à compter du 1^{er} janvier 2025.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. François JEFFROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.